

PRIX D'ABONNEMENT

France pour la Suisse
Un an fr. 10.80
Six mois 5.40
Trois mois 2.70

Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

Chaque ligne de 10 lettres
Jura Bernin 10 cent. le lig.
Suisse 15
Belgique 20
France 25
placement spécial 50

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours excepté le Lundi

L'IMPARTIAL de ce jour parait en 8 pages.

— LUNDI 3 OCTOBRE 1910 —

Grüti-Männerchor. — Gesangstunde, um 9 Uhr.
Chœur mixte de l'Eglise nationale. — Répétition à 8 1/2 h., salle de chant du Collège industriel.
Chœur mixte de l'Eglise catholique chrétienne. — Répétition à 8 heures du soir.
Hommes. — Exercice, à 8 1/2 h. (Grande Halle).
Cercle abstinent (rue de la Serre 88). — Assemblée lundi, à 8 heures du soir.
Ordre indépendant international des Bons-Templiers, I. O. G. T. « La Montagne N° 34 ». — Réunion tous les lundis soir au Vieux-Collège.

— MARDI 4 OCTOBRE 1910 —

Musique l'Avenir. — Répétition mardi, à 8 heures et demie du soir, au local (Café des Alpes).
Harmonie Tessinoise. — Répétition à 8 heures et demie du soir au local.
La Persévérante. — Répétition à 8 heures et demie au local (Café du Jura), rue Fritz-Courvoisier.
Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, à 8 1/2 h.
Orphéon. — Répétition, à 9 heures du soir, au local (Café Droz-Vincent). Par devoir.
Céclitienne. — Répétition, à 8 1/2 h. du soir.
Héliétia. — Répétition partielle, à 8 1/2 h.
Frohinn. — Gesangstunde, um 9 Uhr
Loge « l'Avenir N° 12 » de l'Ordre naute des Bons-Templiers. — Assemblée mardi soir, à 8 1/2 h. au Restaurant antialcoolique (Place de l'Ouest).
Ancienne Section. — Exercices, à 8 1/2 h., grande Halle

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du Samedi 1^{er} Octobre, à 5 h. du soir, à l'Hôtel communal

Présidence de M. Paul Jaquet, 2^{me} vice-président.

MM. L.-H. Courvoisier-Guinand, président, et Léonard Daum, 1^{er} vice-président, s'étant fait excuser, M. Paul Jaquet, 2^{me} vice-président, prend la direction des débats.

Vu l'urgence de régler la question du budget de l'Instruction publique, l'assemblée décide de prendre cet objet de l'ordre du jour en premier lieu.

Instruction publique

M. Bélisaire Huguenin rapporte au nom de la commission chargée de l'examen du budget de l'Instruction publique pour 1911. Le rapport donne quelques explications concernant certaines modifications apportées par la commission au projet de budget présenté par la Commission scolaire. La commission du budget demande en outre la ratification par le Conseil général des décisions prises par elle concernant les points suivants:

Fixation d'un traitement minimum de 4500 francs pour tous les professeurs principaux du Gymnase et de l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Augmentation graduée de 1300 francs, portant le salaire maximum à 5800 fr. après 16 années d'enseignement, les situations actuelles restant acquises aux titulaires, sans toutefois pouvoir dépasser le maximum prévu.

Le maximum d'heures de leçons ne pourra dépasser 26 à 28 heures par semaine pour chaque professeur. La latitude d'aller jusqu'à 30 heures est laissée à la Commission scolaire durant la période transitoire, celle-ci allant jusqu'à la fin du prochain exercice.

La Commission scolaire est chargée d'établir la codification de ces divers articles.

Après la discussion générale, qui donne lieu à de nombreuses remarques, on passe à la discussion par rubriques.

Le compte des recettes ne soulève aucune objection. Aux dépenses figure comme premier chapitre:

Gymnase et Ecole supérieure de jeunes filles

M. Ch. Schurch désire savoir comment il se fait que le budget de 1910 prévoyait un salaire de 5100 fr. pour M. le professeur E. Châtelain, tandis que celui-ci n'a touché que 5000 fr. Après explications entre le demandeur et MM. Paul Mosimann, Ch. Wuilleumier et Bélisaire Huguenin, il résulte qu'il est nécessaire d'attendre la fin de l'exercice en cours pour connaître exactement ce que ce professeur aura touché. D'autre part, c'est à la Commission scolaire qu'une demande de ce genre doit être adressée.

M. Schurch prend encore la parole pour demander de porter le salaire du professeur de langue anglaise, Mlle Dr Müller, au minimum prévu de 4500 fr. Cette dernière ne remplit pas les conditions prévues pour avoir droit à ce minimum, répond M. Bélisaire Huguenin. Elle n'a que 24 heures de leçons en été et 26 en hiver au lieu de 26 à 28 fixées. En outre, M. Henri Wägeli fait remarquer qu'il s'agit de savoir si le travail féminin doit être rétribué au même taux que le travail masculin. On peut avoir une opinion personnelle à ce sujet, mais la question devrait être préalablement tranchée.

Au vote, la grande majorité se prononce pour le maintien du chiffre porté au budget.

Quant au salaire de M. Wulser, qui a déjà provoqué pas mal de discussions, M. Bélisaire Huguenin reconnaît qu'il y a là une anomalie que la Commission scolaire devra examiner encore attentivement.

M. Paul Graber trouve le salaire de M. Kaiser, professeur de dessin artistique, non en rapport avec ses états de service. La commission du budget, dit le rapporteur, ne pouvait augmenter le salaire en question sans rompre avec la norme des traitements prévue. Le même fait encore la proposition de porter le traitement de M. G. Bubloz, professeur de gymnastique, de 1700 à 1870 fr. et celui de M. J. Dubois de 360 à 400 fr. Au vote, la première augmentation est repoussée à une forte majorité et la seconde acceptée par 13 voix contre 6.

Au poste «Hygiène», M. Ch. Franck fait grief à M. le docteur Eug. Bourquin d'enseigner en même temps qu'il fait partie du Conseil scolaire. Le fait de se surveiller soi-même ne doit pas être admis; le règlement est formel à ce sujet.

M. Eug. Bourquin fait remarquer que lorsqu'il fut appelé à l'enseignement de l'hygiène, il a demandé expressément de pouvoir continuer à faire partie du Conseil scolaire. Il est indispensable qu'un docteur fasse partie de ce conseil pour le renseigner sur les conditions d'hygiène à assurer aux élèves. En outre on ne peut considérer une personne émargeant au budget pour 250 fr. comme professeur.

Cette question a déjà été discutée par la commission du Grand Conseil chargée de l'élaboration d'une loi sur l'enseignement secondaire, dit M. Paul Jaquet. Cette commission a reconnu l'utilité de la présence d'un médecin au sein des autorités scolaires. M. Franck serait relativement d'accord, à condition toutefois que le cahier des charges soit parfaitement rempli. Cette suspicion n'a pas le don de plaire à M. Bourquin, qui quitte la salle.

La rubrique «Frais généraux» amène un démenti de M. Ch. Schurch au poste «Cabinet de physique». M. Cellier, directeur, ayant déclaré ne pouvoir donner ses leçons avec démonstrations pratiques, le cabinet de physique étant toujours rempli d'objets qui n'ont rien à y faire, M. Ch. Schurch est assuré que cette excuse n'est pas fondée. La salle réservée à cet effet est toujours disponible. M. Paul Mosimann fait remarquer à ce dernier qu'en qualité de membre de la Commission scolaire, c'est à celle-ci qu'il doit s'adresser.

Ecoles primaires et enfantines

Le titulaire du poste «Administrateur» devant être remplacé, M. Schurch croit qu'un simple comptable serait à même de remplir ces fonctions. En lui allouant un salaire de 2500 francs, on réaliserait une forte économie. M. Paul Mosimann ne voit pas la possibilité d'offrir à l'administrateur des écoles un salaire inférieur à celui du secrétaire. Il est nécessaire d'avoir une personne bien au courant des différents rouages d'un établissement d'enseignement. MM. Graber, Schurch et Paul Mosimann prennent encore la parole à ce propos et finalement, M. Bélisaire Huguenin propose d'exprimer à la Commission scolaire le vœu que lors de la mise au concours de ce poste, un salaire réduit autant que possible lui soit affecté.

Les rubriques «Classes de la ville», «Mâtres spéciaux», «Ecoles de quartiers» et «Haute paie communale» ne donnent lieu à aucune observation.

Aux «Frais généraux», M. Paul Graber propose d'élever les salaires des concierges du collège de l'Abeille de 1400 à 1500 fr. et du Vieux Collège de 1330 à 1400 fr. La première augmentation, appuyée par le Conseil communal, est votée à l'unanimité. La seconde est acceptée par 12 voix contre 7.

La commission du budget ayant supprimé l'allocation de 1800 fr. affectée aux livres pour prix, pour la remplacer par une autre de 1000 fr. destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque, cette modification provoque une longue discussion.

M. de Speyr estime que puisque la Commission scolaire a jugé utile de maintenir la distribution de prix aux élèves méritants, le Conseil général ne peut sans autre annuler cette décision. A l'instant même où l'on porte ses efforts à lutter contre la lecture immorale, c'est une excellente occasion d'introduire dans les familles une lecture saine et instructive. MM. Henri Wägeli, Paul Graber, Henri Schelling et Paul Jaquet exposent toute sorte d'arguments contre la pratique de cette distribution. M. Bélisaire Huguenin coupe court à la discussion en posant la question de savoir si ce genre de récompense a une heureuse influence morale ou non. Quant à lui, il est convaincu qu'elle est mauvaise.

La proposition de M. de Speyr de rétablir le poste de 1800 fr. pour livres de prix est repoussée à la majorité des voix contre 6.

Le chapitre des «Collections publiques» ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe à celui des «Frais généraux communs». Ici, le poste «Corps des cadets» soulève une objection de la part de M. Dubois-Lemrich, qui en demande le remplacement par «Musique des cadets». Si la musique adoucit les mœurs, dit-il, le fait de donner un fusil aux enfants produit l'effet contraire. Sans vouloir retirer le crédit affecté de 1400 fr., il insiste pour qu'il soit alloué à la musique seulement. Par 13 voix contre 8, le poste «Corps des cadets» est maintenu.

Les derniers chapitres: «Ecole complémentaire», «Cours de perfectionnement pour apprentis» et «Conférences publiques» sont adoptés sans autre.

Le budget total de l'Instruction publique pour 1911, s'élevant à fr. 479,463 en augmentation de fr. 12,317 sur celui de 1910, est adopté sans opposition.

Encore une fois l'ordre du jour n'a pu être liquidé et la suite en est renvoyée à lundi soir à 5 heures et demie.

La séance est levée à 7 heures trois quarts.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Toujours des victimes

Tandis que Paris faisait à Chavez des obseques dignes de l'exploit inouï du célèbre et infortuné aviateur, l'aviation faisait de nouvelles victimes encore: un mort, deux peut-être, trois craint-on!

Chute mortelle

Celui dont la mort est certaine est l'aviateur allemand Haas, qui participait à la course Trèves-Metz dont samedi était le dernier jour.

Il pilotait un biplan et avait effectué de la plus maîtresse façon une grande partie du parcours, lorsqu'à Grennewacher, sur la frontière du Luxembourg, en terre prussienne, son aéroplane se prit soudain à tanguer pour tout aussitôt capoter et s'effondrer.

Ce fut une chute effrayante, d'une hauteur de 150 mètres; de l'appareil détruit on dégagaa Haas, qui avait cessé de vivre.

La cause de l'accident — des premières constatations auxquelles on se livre — doit être, paraît-il, attribuée à la rupture des fils tendeurs qui se seraient pris dans les hélices et les auraient brisées.

Haas était âgé de 23 ans; il s'adonnait à l'aviation depuis cinq ou six mois; il volait bien, mais se signalait par une témérité excessive.

Sa mort a consterné à Trèves; elle a produit sur l'aviateur Thelen qui, sur son biplan réparé venait de rallier Metz, et sur Jeannin, qui allait accomplir de nouveaux vols, une impression profonde.

Le mortel accident a suspendu la réunion et terminé l'épreuve dont le vainqueur se trouve être l'Alsacien Jeannin.

Terrible rencontre

Les deux autres accidents sont survenus samedi au meeting de Milan.

Le capitaine Dickson, et l'aviateur français Thomas, le premier sur biplan, le second sur monoplan, sont venus en collision alors qu'ils étaient en plein vol.

Peu après quatre heures, alors que se courait la seconde épreuve du prix de distance sans escale, plusieurs aviateurs tenaient l'air. Thomas, qui se trouvait en tête du classement général, volait à une hauteur de 100 mètres, lorsque brusquement il descendit en vol plané. Au même instant, Dickson, qui volait dans la même direction, s'élevait rapidement. La rencontre qui survint entre le biplan et le monoplan fut terrible. On entendit un choc effroyable, et un cri d'affroi partit de la foule.

Les deux machines tombèrent lourdement à pic. Thomas fut jeté hors de son siège et projeté en avant sur le sol. Dickson resta enseveli sous les débris des deux appareils.

On se précipita au secours des deux aviateurs qui gisaient inanimés au milieu des débris de leurs aéroplanes. Thomas était cruellement blessé à la tête et aux jambes et bien que son état fût grave, il ne parut pas par trop alarmant.

Le capitaine Dickson était, lui, plus gravement atteint; en dehors de diverses blessures extrêmement sérieuses, l'aviateur a éprouvé une commotion interne si violente, que ses jours, de l'avis des médecins, seraient en danger.

Il a été transporté à l'hôpital, où l'on croit fort qu'il ne puisse passer la nuit.

La fiancée de Poillot se tue

Une voiture s'arrêtait samedi, vers trois heures, devant la grille du cimetière Montmartre, à Paris. Une élégante jeune femme blonde, toute vêtue de noir, en descendant, et les bras chargés d'une lourde gerbe de fleurs, s'en allait lente et triste à travers les allées de la nécropole. Elle s'arrêta dans la quatorzième division, devant une tombe, celle de l'aviateur Poillot.

Une détonation retentit dans le grand silence du cimetière. La jeune femme s'éroula sur la pierre tombale: elle était morte.

Celle qui venait de se tuer aussi tragiquement n'était autre que la fiancée de l'aviateur défunt, une jeune danseuse de 21 ans, originaire de Biarritz, Mlle Gabrielle Prévost.

Il y a un an environ, elle avait fait la connaissance de Poillot, et ces deux êtres, épris d'idéal, et si bien faits pour se comprendre, s'aimèrent d'un amour ardent.

Depuis un mois, Mlle Prévost était venue habiter, 30, rue de Moscou, auprès d'une de ses camarades; elle occupait, dans la maison, une modeste chambre meublée. C'est là, qu'à ses rares moments de liberté, Poillot accourait embrasser celle qu'il adorait et qui le lui rendait bien. C'est là aussi que l'infortunée apprit, il y a huit jours, la mort affreuse de celui qu'elle aimait. Sa douleur fut immense, inguérissable.

A tous ceux qui cherchaient à lui apporter quelque consolation, elle disait tristement: «Mon cœur est mort aujourd'hui, il l'a emporté... Mais j'irai le lui redemander!...»

Elle pensait déjà au suicide, et, pour s'habituer à la mort, elle allait tous les jours faire de longues stations sur la tombe de son fiancé.

Samedi elle fit ses suprêmes préparatifs. Elle relut une dernière fois les lettres de l'aimé, donna un dernier baiser à sa photographie, puis elle brûla toutes ses chères reliques. Et, lorsque le feu eut anéanti tout ce passé d'amour, Gabrielle Prévost alla délibérément vers la mort.

Le record de la hauteur

Le jour même où Paris allait rendre à Chavez les derniers honneurs, tandis que mourait Haas à Metz et que Dickson tombait à Milan, le Hollandais Wynmalen tentait, au camp de Châlons, de battre le record du monde de la hauteur. La conquête continue donc, admirable, et l'exemple que donnent les aviateurs est vraiment magnifique.

Sa tentative, Wynmalen l'a faite à six heures trente du matin. Il était à bord d'un biplan, type militaire.

Wynmalen a atteint la hauteur formidable de 2,800 mètres.

Son exploit a été contrôlé officiellement par M. Cune, délégué de l'Aéro-Club de France, qui a remis hier soir au Club le baromètre enregistreur de l'aviateur.

A 2,800 mètres, le moteur fut arrêté faute d'essence; Wynmalen a dû descendre en vol plané. Il était parti à 6 h. 28 du matin, il fit son atterrissage à 8 h. 26; son vol avait duré 1 heure 58; la descente se fit en 13 minutes.

A 2,500 mètres, Wynmalen eut très froid. Son carburateur gela d'ailleurs; il eut à combattre des courants descendants très violents qui lui donnèrent beaucoup de mal.

L'auteur de cette performance remarquable est Hollandais; Henri Wynmalen est en effet né à Overgande, en Hollande, le 3 septembre 1889. Il est âgé de vingt et un ans; il a passé son brevet le 29 août 1910. Son unique et récent exploit est la tentative qu'il fit ces jours-ci; il monta à 2,425 mètres.

Le record du monde est depuis samedi au biplan, par l'exploit de Wynmalen.

Affaires horlogères

Contrôle fédéral des boîtes de montres.

Voici le tableau du poinçonnement du mois de Septembre 1910:

BUREAUX	Boîtes de montres d'or	Boîtes de montres d'argent	TOTAL
Bienne	4,385	22,452	26,837
Chaux-de-Fonds	47,208	3,861	51,069
Délemont	—	6,159	6,159
Fleurier	673	11,948	12,621
Genève	4,191	22,992	27,183
Granges (Soleure).	892	24,947	25,839
Locle	10,028	9,749	19,777
Neuchâtel	—	8,919	8,919
Noirmont	1,858	24,596	26,454
Porrentruy	—	23,527	23,527
St-Imier	844	11,779	12,623
Schaffhouse	—	2,355	2,355
Tramelan	—	45,185	45,185
Totaux	67,079	218,469	285,548

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS
Cours des Changes, le 3 Oct. 1910.

Nous sommes, sauf variations importantes,		Es.	Acheteurs
		o/o	moins Com.
France	Chèque Paris et papier court	100.17	
	30 jours acceptations fran-	100.17 1/2	
	2 mois caisses, minimum	100.17 1/2	
Londres	Chèque Court	25.25 1/2	
	30 jours acceptations an-	25.25 1/2	
	2 mois glaises, mini-	25.25 1/2	
Allemag.	Chèque Berlin, Francfort/M	123.58	
	et papier court	123.58	
	30 jours acceptations alle-	123.72 1/2	
Italie	Chèque Gênes, Milan, Turin	99.52 1/2	
	et papier court	99.52 1/2	
	30 jours 4 chiffres	99.00	
Belgique	Chèque Bruxelles, Anvers	99.77 1/2	
	Traites non acc., bill., mand.	99.77 1/2	
	3 et 4 chiffres	99.77 1/2	
Amsterd.	Chèque et court	209.85	
	Traites non acc., bill.,	209.85	
	mand., 3 et 4 chiffres	209.85	
Rotterd.	Chèque et court	105.07 1/2	
	Traites non acc., bill.,	105.07 1/2	
	mand., 3 et 4 chiffres	105.07 1/2	
Vienne	Chèque et court	5.18 1/2	
	Petits effets longs	5.18 1/2	
	3 et 4 chiffres	5.18 1/2	
New York	Papier bancaire (premières	5.18 1/2	
	et secondes)	5.18 1/2	
	Jusqu'à 3 mois	5.18 1/2	
SUISSE	Billets de banque français	100.16	
	allemands	102.57 1/2	
	russes	2.67	
Souverains anglais (poids gr. 7.97)	anglais	105.05	
	italiens	99.40	
	américains	25.18 1/2	
Pièces de 20 mk (poids m. gr. 7.95)		123.57 1/2	

ETUDE Jules DUBOIS

Place de l'Hôtel-de-Ville
A vendre

Grenier 5. — Immeuble de bon rapport comportant magasins et logements, situation centrale. Conditions avantageuses.

Ronde 3. — Immeuble bien situé, à proximité de la Place du Marché. Conditions favorables.

A louer

Chapelle 5. — Pour tout de suite ou époque à convenir, un grand logement de 3 grandes chambres à 2 fenêtres chacune, cuisine et dépendances, 1er étage, cour et jardin. Prix, fr. 525.—, eau comprise.

Ronde 3. — III^{me} étage, logement de 5 pièces bien exposées, cuisine, corridor et dépendances. Prix, fr. 650.—

Grenier 5. — Magasin avec devantures, 2 arrières-magasins et logement de 3 pièces et cuisine, au 1er étage, sont à louer pour le 30 avril 1911.

Vaches On demande dès maintenant pour hivernage, 4 ou 5 vaches, contre le lait si possible. Bons soins assurés. —17886 S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL. A la même adresse, on demande un bon domestique.

Avis de la Préfecture de La Chaux-de-Fonds

PERCEPTION DE L'IMPOT DIRECT pour 1910

Le Préfet du district de La Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la Loi sur l'impôt direct, du 27 février 1892, informe les contribuables de ce District que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit :

Pour La Chaux-de-Fonds } du Mardi 11 au Mardi 18 Octobre
Pour Les Planchettes }
prochain, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire dès aujourd'hui, à la Préfecture. Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la Loi, et qui n'auraient pas reçu de mandat, sont tenues d'en aviser la Préfecture. Elles sont du reste recherchables pendant dix ans pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu le mandat (Article 22 de la Loi). Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre cachetée les retardataires à s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant (Article 25 de la Loi). A défaut de paiement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 5%, et à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes (Article 26 de la Loi). Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans le délai fixé pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort lui est restituée par les soins du Département des Finances (Article 27 de la Loi).

La Chaux-de-Fonds, le 27 Septembre 1910. Le Préfet, **SUNIER.**

Le docteur F. DESGOEUDRES

Privat-Doctent de Chirurgie à l'Université de Genève 18275

a repris ses consultations tous les jours, vendredis et dimanche exceptés, de 1 à 3 h., et sur rendez-vous.

RUE DE LA PROMENADE 2

Spécialité : Affections chirurgicales

RAYONS X

Clinique de la Promenade



Timbres en Caoutchouc

PLAQUES ÉMAILLÉES pour Enseignes, Portes-Étiquettes et Tombes

Bijouterie avec Portraits miniature en Smilil-émail. Montures or, doublé, argent et bronze, pour broches, breloques, médaillons, etc. Agrandissements photographiques et en Smilil-émail. Inaltérables. Remblanchement parfaite, Photographies rendues intactes. Catalogues à disposition. Prix très modérés. H-8973-C 12912

Veuve Ernest DREYFUS, rue Numa Droz 2-a

Lundi 10 Octobre, OUVERTURE du 7^e COURS DE COMPTABILITÉ

double, américaine, donné par M. A. FRUTIGER, Comptable. — Durée : 3 1/2 à 4 mois (3 leçons de 2 heures par semaine). — Coût : fr. 25.—

Méthode pratique. Nombreuses références.

Particulièrement recommandé aux négociants, employés, apprentis de commerce (Dames et Messieurs).

Les inscriptions sont reçues jusqu'à l'ouverture du Cours, rue du Parc 94, au 1er étage (entrée rue Jardinière). 18122

« Pendant de longues années j'ai souffert d'une

Inflammation de la peau

très tenace et utilisé beaucoup de remèdes sans succès. J'ai essayé le savon médical Zuckooh et mon état s'améliora de jour en jour. Je ne prenais plus pour ma toilette que Zuckooh, savon médical et j'ai obtenu des résultats merveilleux. M. Schlör, à B. » à Fr. 1.— la pièce (15%) et Fr. 2.25 (35% effet puissant). Crème Zuckooh à utiliser en même temps, Fr. 1.25 et Fr. 3.—, et savon Zuckooh (doux) Fr. 1.— et 2.25. Dans les pharmacies Bech, Béguin, Boissot, Bourquin, Leyvraz, Mathey, Monnier, Parel et Vuagneux. 12597 3

Cors aux pieds et Durillons

disparaissent sûrement

Promptement Radicalement par l'emploi de 17728

l'Emplâtre „ERMON“

Succès assuré, prouvé par de nombreuses attestations. — Prix : 60 cts.

Pharmacie MONNIER

4 Passage du Centre 4

Fenêtres A vendre plusieurs fenêtres et portes, ainsi qu-5 lampes à gaz, en cuivre pour étalages. — S'adresser rue de la Balance 7.

Remontages grandes pièces ancrées sont à sortir à ouvrier sérieux. —L17927 S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

A louer

pour tout de suite ou époque à convenir:

Hôtel-de-Ville Logements de 3 chambres, alcôve, cuisine et dépendances.

Pour le 31 octobre 1910:

Fritz Courvoisier 21a Rez-de-chaussée de 3 chambres, cuisine et dépendances.

Daniel Jeanrichard 29 2^{me} étage de 3 chambres, corridor fermé, cuisine et dépendances.

Puits 12 Logement de 3 chambres, alcôve, cuisine et dépendances.

Puits 12 Pignon de 3 pièces à l'usage d'atelier.

Industrie 3 Logements de 2 et 3 chambres, alcôve, cuisine et dépendances. H-10833G

S'adresser en l'Etude René et André Jacot-Guillarmod, notaire et avocat, Place de l'Hôtel-de-Ville 5. 17752

A LOUER

pour le 30 avril 1911

Place de l'Hôtel-de-Ville, 5, Magasin avec grandes devantures, arrière magasin et dépendances, chauffage central, gaz et électricité installés. Concierge dans la maison. H-10594-C

S'adresser à l'Etude René et André Jacot-Guillarmod, notaire et avocat, Place de l'Hôtel-de-Ville 5 11792

Désirez-vous places ?
Désirez-vous des employés ?

Adressez-vous au Bureau 51-a, rue Léopold-Robert 51-a Places en Suisse et à l'étranger Tarif fixe. 14521 Téléph. 1810

46 FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

La maîtresse de piano

PAR FÉLIX DUQUESNEL

Cette fois, le coup était droit; il n'y avait plus à douter. Jusque-là, le marquis, dans cette conversation singulière avec une jeune fille, avait mis l'étrangeté du sujet sur la mauvaise éducation d'Honorine, car il était bien loin de supposer que l'héritière des Laubadiers pensait à devenir marquise de Puylaurens; mais là, il fut forcé de convenir que cette jeune personne avait cette prétention. L'idée qu'il pourrait avoir un jour pour femme cette noirette et vulgaire Honorine, suffit à déchaîner en lui une de ces gaietés violentes et intérieures, que goûtent beaucoup ceux qui n'aiment pas épancher leurs impressions. Le marquis de Puylaurens s'amusa follement pendant quelques secondes et, suivant son habitude, lorsqu'il voulait examiner jusqu'au bout un ridicule, il eut l'air de tomber naïvement dans le panneau. — Dans ce cas-là, tout dépend de la femme, répondit-il; il est des célibataires endurcis qui ont été fort bien convertis au mariage; ce sont là d'illustres exemples, et rien ne dit que je ne sois susceptible de les suivre. Honorine se sentit violemment émue; n'était-ce pas là un acquiescement tacite et le marquis ne semblait-il pas avoir compris qu'il s'agissait d'elle ? Fallait-il continuer ou s'en tenir pour une

première fois à ce résultat inouï et inattendu ? Convenait-il de profiter du premier succès pour pousser la conquête à fond, ou ne valait-il pas mieux s'endormir sur ses lauriers ? Cruelle perplexité ! Elle en fut tirée par un ronflement plus fort du papa Laubadier qui le réveilla, ainsi que cela arrive souvent; il ne voulut pas convenir qu'il avait dormi et reprit la conversation avec Puylaurens à l'endroit où il l'avait quittée. Dès lors, toute tentative d'Honorine était impossible, mais ce qu'elle avait obtenu la satisfaisait pleinement. Il en résultait que le marquis de Puylaurens était au courant de ses projets, et qu'il ne s'y opposait pas complètement; il avait, en somme, l'air de demander le temps de réfléchir. « Allons, je serai marquise ! » se dit-elle. Et elle courut annoncer la bonne nouvelle à sa mère. Victor Laubadier n'avait rejoint la terre de Roquelay que deux semaines après ses parents, car il était parti visiter le Tyrol en compagnie de ses inséparables Goulette et Furnousky et essayer sa 60 chevaux dans les fortes montées. En même temps que lui, étaient arrivés au château quelques invités triés sur le volet pour participer aux chasses à courre. Toute la maisonnée était sens dessus dessous; Mme Laubadier se multipliait; la chasse, pour elle, représentait l'apanage de la grande noblesse et elle s'affolait de joie en voyant les habits rouges, en entendant les trompes des piqueurs et les aboiements des meutes. C'était un vacarme à ne savoir où donner de la tête et il n'était plus question que de termes de vénerie, les grandes nouvelles étaient celles apportées par les gardes-chasse qui croyaient avoir vu le dix-cors. Yvonne ne pouvait participer à cette fièvre générale, et là, elle en souffrait réellement, car la chasse et le cheval la faisaient retrouver dans son élément et elle mourait d'envie

de piquer un temps de galop sur une bête, n'importe laquelle; mais, comme l'équitation ne faisait pas partie des choses qu'elle était censée enseigner, elle devait s'abstenir. Au moins, elle gagnait ceci, une parfaite tranquillité, car son élève suivait les chasses sur un cheval paisible, d'ailleurs, et avec lequel nul accident n'était à redouter. D'ailleurs, depuis la scène de la terrasse, Honorine était devenue souple comme un gant; l'espérance la rendait gracieuse; elle ne pensait plus qu'à s'approcher du marquis de Puylaurens et, selon son expression, elle avait « semé » son chaperon. Lorsque le château était désert et qu'il n'y restait plus que les non-chasseurs, Yvonne regagnait sa clairière à petits pas, lisant en marchant et trouvait là des demi-journées de béatitude la plus parfaite. Parfois, le marquis abandonnait la chasse et venait passer avec elle quelques instants de causerie. Aussi, tout en lisant, son oreille était toujours tendue et tâchait de découvrir, au lointain, le galop d'un cheval, ce brave Phébus, son favori, que le marquis avait fait venir et qui, attaché à un arbre pendant que son cavalier avait mis pied à terre, arrachait tranquillement les feuilles et les brindilles à sa portée. Un jour, elle perçut le galop tant espéré; au loin, par l'allée ouverte, elle vit un habit rouge qui accourait avec toute la vitesse de son cheval, mais elle ne reconnut pas la robe de la bête. Avant qu'elle eût eu le temps de se remettre de sa surprise, le cavalier était arrivé près d'elle et elle reconnut, non sans un frisson de crainte, Victor Laubadier. — Vous n'avez pas vu passer la chasse, mademoiselle Chazeau ? demanda-t-il. — Non, monsieur, je crois même qu'elle est à l'autre extrémité de la forêt, de ce côté... — Ah ! en ce cas, il faut croire que j'aurai perdu la piste et que je me serai égaré ? répondit le jeune homme.

Yvonne pensa aussitôt que ce n'était qu'une feinte. Victor avait dû savoir, soit en la suivant, soit en interrogeant les domestiques, qu'elle avait coutume de se tenir dans cet endroit retiré du parc, et il avait épié l'occasion de renouveler la scène de l'avenue de Messine. Pourtant, il paraissait très calme et d'une absolue sincérité; mais toute rencontre avec le jeune homme faisait horreur à la jeune fille. — Nous avons traversé, ce matin, la forêt dans tous les sens; je suis brisé... dit-il. En même temps, il mettait pied à terre et attachait son cheval, puis il alluma une cigarette qu'il grilla, en se promenant de long en large. — Ah ! ça semble bon de marcher, dit-il; et pourtant, la chasse et surtout la chasse à courre, quelle ivresse, quel sport ! Mais vous ne pouvez pas connaître cette joie-là, mademoiselle Chazeau. — Non, monsieur, en effet ! répondit-elle, et elle reprit son livre. — Je vous ennuie ? dit Victor Laubadier. — Non, monsieur... répondit-elle encore avec froideur. — Voyons, pourquoi êtes-vous si méchante avec moi ? — continua-t-il en se mirant dans le vernis de ses bottes. Parce que je vous ai parlé un jour un peu vivement; mais il n'y a pas de quoi faire une tête pareille à un homme; après tout, c'était un hommage rendu à votre beauté, car vous êtes très jolie, mademoiselle Chazeau. — Je vous en prie, monsieur ! trancha Yvonne, d'un ton net, en même temps qu'elle se levait pour s'éloigner. — Ah ! non, vous n'allez pas me laisser en plan comme l'autre fois; voyons, écoutez-moi, je ne vous dis pas des choses si désagréables, après tout; il n'y a pas besoin de prendre la fuite, d'autant qu'ici il n'y a pas de portes à me jeter au nez et qu'il n'y a nul scandale à craindre.

(A suivre.)

2^{me} Feuille **L'IMPARTIAL** 2^{me} Feuille

L'ASSASSINAT D'UN GARÇON DE RECETTES

Le crime de deux gosses

Un crime tout à la fois féroce et banal vient d'être commis 75, boulevard de la Villette, à Paris. Deux jeunes gens de seize et dix-sept ans ont attiré dans un guet-apens un garçon de recette pour le tuer et le dévaliser. L'horrible sang-froid qu'ils ont mis à préméditer leur forfait, la cruauté avec laquelle ils l'ont accompli, les rendent dignes de figurer parmi ces précoces malfaiteurs qui épouvantent la société d'aujourd'hui par leur totale absence de sens moral. Ils ne se sont d'ailleurs point mis en frais d'imagination, et, il est visible qu'ils ont pris pour modèle l'assassinat commis l'été dernier à Lille par Favier sur un garçon de recettes.

Découverte du crime

Vers huit heures, samedi matin, M. Vaissière, commissaire de police du quartier de l'Hôpital-Saint-Louis, était invité par M. Crémer, concierge de l'immeuble portant le numéro 75 du boulevard de la Villette, à venir constater le suicide d'un de ses locataires, un jeune homme de dix-sept ans, Georges Tissier. Le magistrat, accompagné de son secrétaire, M. Lesson, se rendit aussitôt à l'adresse indiquée.

En entrant dans la pièce où se trouvait le cadavre et où l'attendait le gardien de la paix Husson, le magistrat constata d'un coup d'œil qu'il s'agissait non d'un suicide mais d'un crime. Le corps, en effet, n'était point celui du jeune Tissier, mais d'un homme assez âgé et de forte corpulence, vêtu de l'uniforme des garçons de recettes de la Société Générale. Deux ébrouards qui dissimulaient en partie le cadavre furent aussitôt écartés. On vit alors que le défunt avait été tué dans des conditions de sauvagerie inouïe : la tête était affreusement mutilée, des os sortaient de la tempe gauche broyée par quelque lourd instrument ; la gorge avait été largement ouverte. Le cadavre gisait sur le dos, la main droite tirée sous le tronc ; les jambes étaient ligotées au moyen d'une corde tressée à la main.

À côté du corps, on voyait un couteau à cran d'arrêt, un marteau et un fer à repasser tachés de sang. La sacoche de la victime avait été fouillée et ne contenait, en numéraire, qu'une pièce de dix francs dissimulée dans un repli. Il s'y trouvait plusieurs traites portant le timbre de la Société Générale.

Parmi ces traites, une attira surtout l'attention de M. Vaissière. C'était un effet de 125 francs ainsi libellé :

Paris, 26 septembre 1910.

Au 30 septembre prochain, veuillez payer à mon ordre la somme de cent-vingt-cinq francs, valeur reçue en marchandises.

Signé : DEMAREST.

A. M. Tissier,

75, boulevard de la Villette.

L'enquête de la justice

Le logement où le crime avait été commis, composé de deux pièces, d'un loyer annuel de 300 francs, sur la cour, était loué à Mme veuve Roy, couturière, qui y habitait avec son fils naturel, Georges Tissier.

Vendredi matin, vers huit heures, Mme Roy partit comme d'habitude à son travail. Son fils l'accompagna, faisant mine d'aller chez un commerçant de la rue d'Aboukir, où il travaillait parfois. Il la quitta rue de Belleville, disant qu'il allait prendre le funiculaire.

Le soir, Mme Roy regagna son domicile, à huit heures et demie. La porte était fermée à double tour. Vainement essaya-t-elle d'introduire sa clé dans la serrure ; une autre clé était restée à l'intérieur et faisait obstacle.

Mme Roy s'informa alors près du concierge et elle apprit que, vers dix heures du matin, son fils était rentré, en compagnie d'un de ses camarades, Paul Demarest.

Il l'avait prévenu aussi qu'un garçon de recettes viendrait le demander, et qu'il ait à le faire monter. Un encaisseur est, en effet, venu une heure après, dit-il, et je lui ai indiqué l'étage. Je ne l'ai d'ailleurs pas vu redescendre, non plus que votre fils ou M. Demarest.

Mme Roy attendit. À dix heures, les jeunes gens n'avaient pas reparu.

Comme elle ne pouvait rentrer chez elle, elle accepta l'hospitalité d'une concierge, Mme Labattu, qu'elle connaissait.

Samedi matin, la veuve, décidément très inquiète, revint chez elle.

La porte était toujours hermétiquement fermée. Elle pria alors son concierge d'essayer de l'ouvrir de force. M. Crémer y parvint non sans peine ; mais quelle ne fut pas sa surprise en apercevant un cadavre étendu sur le plancher.

Sans regarder davantage, il pensa que le jeune Tissier s'était tué, et c'est alors qu'il

courut chercher le commissaire pour faire constater le suicide.

Quand M. Vaissière fut en possession de ces renseignements, il reconstitua sans peine ce qui s'était passé. Les deux jeunes gens, Tissier et Demarest avaient fabriqué la traite pour attirer l'encaisseur et le dépouiller de l'argent qu'il portait sur lui.

Premières inquiétudes

La Société générale n'avait pas attendu, pour s'émeouvoir, l'avertissement du commissaire. En effet, samedi matin, vers neuf heures, M. Chevassu, chef du service du personnel, se présentait à M. Jouin, sous-chef du service de la Sûreté, et lui signalait la disparition d'un de ses garçons de recettes auxiliaires, Jean-Emile André.

Au moment précis où M. Jouin achevait d'enregistrer ses déclarations, lui parvint un communiqué téléphonique de son collègue, annonçant la tragique découverte faite boulevard de la Villette. Evidemment, il y avait concordance entre les deux faits, et le garçon de recettes assassiné ne devait être autre que M. André.

M. Jouin se rendit aussitôt au Parquet et avisa le procureur de la République. M. Joliot, juge d'instruction, fut désigné pour suivre cette affaire, et un peu plus tard, vers dix heures, le magistrat, accompagné de MM. Jouin, Peyrot des Gachons, Guillaume, le docteur Paul, M. Bertillon, chef du service de l'identité judiciaire, se rendait sur les lieux du crime.

La scène du crime

M. Chevassu reconnut sans hésiter le cadavre. C'était bien celui de l'employé disparu. L'examen du corps, auquel procéda le docteur Paul, les constatations faites sur place et les dépositions des témoins permirent de reconstituer ainsi la scène du crime :

Vers onze heures, à peu près, M. André se présente chez Tissier. Les deux jeunes gens sont là qui guettent. À peine entré, l'encaisseur est attaqué par derrière ; l'un d'eux lui fait le coup du « Père François », pendant que l'autre le frappe d'un formidable coup de couteau à la nuque. Le malheureux tombe sans avoir eu le temps de pousser un cri. Une voisine, qui entend tout ce qui se passe dans l'appartement, n'a perçu aucun bruit anormal. Une fois à terre, les assassins s'acharnent sur leur victime ; l'un d'eux lui porte cinq coups de couteau au-dessous du menton, à gauche ; l'autre, d'un formidable coup de fer à repasser, lui fracture le crâne. Tout est accompli. Tissier et Demarest, qui se débarrassaient de la blessure à la nuque par la blessure à la nuque, quand l'homme ne bouge plus, les misérables lui lient les jambes, puis s'occupent de le dévaliser.

Le montant du vol

Les déclarations de M. Chevassu permirent de reconstituer avec précision le montant des sommes volées. M. André devait toucher dans la journée de vendredi une somme totale de 87,000 francs, mais il avait presque commencé sa tournée par le boulevard de la Villette. Aussi, quand il se présente chez Tissier, n'avait-il que la somme de 4,033 fr. 35. Il avait cependant un peu auparavant laissé un bordereau de 37,000 francs à la Société des Comptes à gaz, 27, rue Claude-Vellefaux, mais il devait repasser pour encaisser la somme. C'est cette circonstance qui réduit à peu de chose l'importance du vol.

Toutes les autres traites ont été retrouvées intactes et rendues à la Société Générale.

Après avoir mis sous scellés différents objets intéressants l'instruction, M. Joliot est parti non sans avoir décerné des mandats d'arrêt contre Tissier et Demarest.

On suppose cependant qu'avant de quitter Paris — si toutefois ils l'ont fait — les assassins ont dû acheter du linge et des vêtements.

Deux gosses

Les assassins se nomment Georges Tissier et Paul Demarest. Le premier, qui est né le 10 mars 1893, est le fils naturel d'une couturière, Mme veuve Roy, chez laquelle il vit, 75, boulevard de la Villette. C'est un jeune homme d'aspect malingre, qui travaille à ses heures, à des besognes mal définies. Il était depuis longtemps l'ami de son complice Paul Demarest. Celui-ci est le fils d'un très brave homme, employé de bijouterie, demeurant 40, rue Notre-Dame-de-Nazareth. Il disait : « J'aime mieux Tissier que mon frère. » Il a travaillé pendant quelques mois à la Société « la Soie », rue Saint-Denis. C'était un jeune employé très laborieux, mais impoli et brutal. Il fut congédié parce qu'il se montrait grossier vis-à-vis des clients. Alors il déclara qu'il ne travaillerait plus.

Angoisses d'une femme

Vendredi matin, à huit heures et demie, M. André, — qui habite, avec sa femme et sa fille adoptive, un modeste pavillon de Ménilmontant — vêtu de son uniforme d'encaisseur, partit pour se rendre à la Société Générale. Il quitta sa femme en lui disant : « A ce soir. » Elle ne devait plus le revoir vivant.

Le soir vint et M. André ne parut pas. Sa femme s'inquiète. L'idée qu'il ait pu prendre la fuite avec l'argent touché ne l'effleure même pas.

La nuit se passe dans une mortelle inquiétude qu'accroît chaque heure qui s'écoule. Vainement la jeune fille s'empresse auprès de sa mère adoptive et essaie de lui rendre une confiance qu'elle-même n'éprouve pas. Et les deux femmes pleurent en silence.

Le jour paraît enfin. Mme André s'arme de courage et se rend au commissariat de police du quartier du Père-Lachaise, où elle signale la disparition de son mari. Là, on s'efforce de lui rendre un peu d'espoir, et elle revient chez elle, dans cette maison où elle vécut si heureuse avec son mari.

Cependant M. Lesson, secrétaire du commissariat de police du quartier de l'Hôpital-Saint-Louis, avait été chargé d'apprendre à l'infortunée, avec les ménagements convenables, la terrible nouvelle. En vain essaie-t-il de dissimuler. La pauvre femme, d'un coup d'œil, comprend tout ; elle se jette dans les bras de Mlle David, en criant d'une voix qu'entrecoûpent les sanglots :

— Il est mort !... Ils me l'ont tué !...

Ajoutons que M. André allait prendre sa retraite dans deux ans.

Les coupables sont arrêtés

Les assassins du garçon de recettes André n'auront pas joui longtemps de la liberté et de l'impunité. Grâce aux habiles mesures prises dès la découverte du crime par MM. Jouin, chef-adjoint de la sûreté, et Sébille, commissaire divisionnaire à la sûreté générale, ils ne pouvaient aller loin. Ils ont été, en effet, capturés, hier matin, à sept heures et demie, dans un hôtel du quartier de la Madeleine, rue Godot-de-Mauroi.

De divers côtés, on avait signalé au sous-chef de la sûreté les allures suspectes d'individus dont l'âge correspondait à peu près à celui des assassins du garçon de recette André. Aucune de ces pistes ne fut négligée et c'est ainsi qu'après en avoir, sans succès, suivi un grand nombre, les policiers apprirent que, dans certains établissements de nuit, deux jeunes gens, tout de neuf habillés avaient attiré l'attention du personnel et celle des consommateurs, par leurs dépenses exagérées.

De bar en bar, de brasserie en brasserie, avec une ténacité inlassable, M. Jouin et ses dévoués collaborateurs suivirent leurs traces, qui les conduisirent finalement dans l'hôtel de la rue Godot-de-Mauroi, où les deux félards et leurs compagnes étaient venus s'échouer vers deux heures du matin, la nuit de samedi à dimanche, après une soirée de beuveries.

Ils n'avaient loué qu'une seule chambre et, en dépit de l'heure avancée, ils s'étaient fait servir un souper froid, copieusement arrosé de vins des meilleurs crus. Puis, jusqu'à l'aube, les misérables s'étaient adonnés à la plus répugnante orgie.

Reconnus par leurs mères

Précédés du logeur, porteur d'un trousseau de clés, les policiers gravirent les marches. La porte fut ouverte et M. Jouin, suivi de ses hommes, fit irruption dans la pièce. À leur vue, les assassins sautèrent du lit et voulurent se précipiter vers leurs vêtements, dans lesquels se trouvaient des revolvers chargés. Mais ils n'en eurent pas le temps. En un clin d'œil, ils furent maîtrisés, puis ligotés. Tissier, alors, le prit de haut.

— Nous ne comprenons rien à ce qui se passe, fit-il d'un ton cassant. Mon camarade et moi appartenons à d'excellentes familles, et s'il nous plaît de nous amuser, personne n'a rien à y voir.

Tissier et Demarest, persistant à dissimuler leur identité, on décida de les conduire au poste central de la mairie du troisième arrondissement, où ils furent mis en présence de leurs mères respectives.

Une scène extrêmement pénible se déroula dans le bureau de l'officier de paix. À la vue de leurs enfants coupables, Mmes Tissier et Demarest éclatèrent en sanglots. Demarest mêla ses larmes à celles de sa mère. Seul, Tissier, demeura impassible, s'efforçant même de ricaner... et répondant aux reproches qui lui étaient adressés par de dédaigneux haussements d'épaules.

Rapidement, M. Jouin mit fin à cette triste mais nécessaire entrevue. Les deux prisonniers prirent place dans des automobiles et furent transférés au service de la sûreté, où ils firent le récit détaillé du monstrueux forfait que nous avons relaté.

Informations brèves

ST-SEBASTIEN. — Les manifestations catholiques ont eu lieu. 35.000 personnes y ont pris part. On y remarquait 14 grands d'Espagne, de nombreux députés aux Cortès, les délégués de 85 municipalités, ainsi que de nombreux prêtres. Le comité d'organisation des manifestants se sont réunis sur la place Guipuscoa. MM. Azaldagni, Algara et Saladerry ont harangué la foule. Ils ont prononcé un violent réquisitoire contre le gouvernement, puis la foule s'est dispersée aux cris de vive l'Espagne catholique, vive le pape.

ROME. — Dans le voisinage de Riva, le comte Eachen, sorti en automobile de son château, fut attaqué par des brigands masqués. Il dut donner tout ce qu'il avait sur lui et envoyer son chauffeur chercher 2500 francs comme rançon.

Dans les dernières 24 heures, on a constaté à Naples 16 cas de choléra et 5 décès, dans la province de Naples 12 cas, pas de décès, dans la province d'Avellino un cas, dans la province de Paternò un cas, un décès, dans les Pouilles deux cas, deux décès.

LOS ANGELES. — Une grave explosion s'est produite dans l'établissement du journal local le « Times ». Une vingtaine d'ouvriers ont été tués. 20 autres ont été blessés, plus ou moins grièvement. Le bâtiment est détruit. On évalue les pertes à cinq cent mille dollars. La plupart des victimes sont des mécaniciens. On pense qu'il s'agit d'un attentat à la dynamite, car la plupart des ouvriers tués ou blessés n'appartiennent pas au syndicat.

VIENNE. — Dimanche a eu lieu devant l'hôtel de ville une manifestation organisée par le parti social démocrate pour protester contre le renchérissement de la viande et les droits sur les denrées alimentaires. Environ 60.000 personnes assistaient à cette manifestation qui s'est déroulée très tranquillement.

PETERSBOURG. — Pendant les dernières 24 heures, on a constaté 20 cas de choléra et 49 morts. Le nombre total des malades actuels est de 396. Depuis le début de l'épidémie, 198,246 personnes ont été atteintes et 93 mille 329 sont mortes.

NEW-YORK. — Les courses d'automobiles pour la coupe Vanderbilt ont été vraiment émotionnantes. Environ 255,000 spectateurs y assistaient. De nombreux accidents sont survenus, tant parmi les spectateurs que parmi les coureurs. Il y a eu en tout 5 morts et 40 blessés.

Petites nouvelles suisses

BERNE. — On mande de Wichtrach que dimanche soir, à l'arrivée du train de Berne, M. Berchtold von Erlach, châtelain de Gerzensee, au moment de monter en voiture pour rentrer chez lui, a été victime d'un attentat. L'agresseur, un nommé Hofer, qui avait été renvoyé du service de chez M. von Erlach, tira deux coups de revolver sur son ancien patron, qui fut atteint à l'oreille. Puis Hofer, croyant avoir tué la victime, dirigea son arme contre lui-même et se tira un coup à la tête. Atteint mortellement, Hofer fut transporté à l'hôpital de Berne. Suivant nos informations, l'état de M. von Erlach n'est pas grave. Après l'attentat, il a regagné sans peine son domicile à Gerzensee. Hofer était père d'une nombreuse famille et paraît avoir agi par vengeance.

BERNE. — Pour donner une fiche de consolation aux tireurs malhabiles ou malchanceux, la société de tir de Neuveville avait eu l'idée assez originale d'affecter un prix consistant en 25 bouteilles des meilleurs crus des caves municipales, à la société qui se classerait en dernier rang au concours de sections. Par une cruelle ironie du sort, les 25 bouteilles des tireurs neuvevillois sont échues à la section de tir de la Loge des Bons-Templiers de Berne.

BERNE. — Les courses de chevaux qui ont eu lieu à Berne, samedi et dimanche, ont été favorisées d'un temps favorable. Il n'y a pas eu d'accident malgré que le terrain fut rendu glissant par la pluie tombée dans la nuit de vendredi à samedi. Diverses courses ont obtenu un très vif succès. L'affluence du public était très grande.

LAUSANNE. — Le cercle de Lausanne a élu député au Grand Conseil, en remplacement de M. Lucien Vincent, décédé, M. W. de Rham, commissaire général de l'exposition d'agriculture, par 819 voix.

MEZIERES. — Un comité à la tête duquel se trouvent Camille Saint-Saëns, Paderewski, Paul Dukas, Pierre Lalo, Camille Bellaigue, Romain Rolland, avec M. le conseiller national Camille Decoppet, comme président d'honneur, et M. William Cart, professeur à Lausanne, comme président effectif, vient de se constituer pour donner, au printemps prochain, sur le théâtre du Jorat, à Mézières, sous la direction musicale de Gustave Doret, avec le concours d'artistes célèbres et de choristes et danseuses de Lausanne, une sé-

rie de représentations de l'opéra «Orphée» de Gluck, dans la version originale, avec costumes de Jean Morax et décors de Lucien Jusseume. Les études des chœurs vont commencer à Lausanne sous la direction de M. Charles Troyon, professeur.

GENÈVE. — Samedi matin, M. Rutishauser, bijoutier, a trouvé dans l'allée du numéro 4 de la rue des Allemands, à Genève, le cadavre d'un enfant nouveau-né, roulé dans un tablier. En déroulant le tablier, les gendarmes, appelés entre temps, amenèrent la découverte d'une lettre, écrite très probablement par la malheureuse mère. Celle-ci disait qu'elle avait mis au monde cet enfant à Lausanne, qu'elle était venue ensuite à Genève déposer le pauvre petit être et qu'elle s'était ensuite dirigée sur l'Italie.

COIRE. — Hier matin, sur le Montalin, un jeune homme de 17 ans a fait une chute mortelle; il faisait une excursion en compagnie de 5 autres touristes allemands. Des samaritains et une colonne de secours sont partis à la recherche du cadavre.

COIRE. — La victime de l'accident au Montalin se nomme Carl-Théodore Waltz, né en 1893, originaire de Hambourg, ouvrier menuisier en voyage. Le corps a été retrouvé.

Chronique neuchâteloise

Réparations à la caserne.

Après la construction de la maison du casernier et des nouvelles écuries, à Colombier, maison qui sera complètement achevée dans deux mois environ, c'est maintenant la caserne numéro 2 qui subit les transformations que nécessitait son lamentable état.

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment on supprime les cuisines pour y établir le réfectoire des sous-officiers; on améliore les locaux du cantinier, en percant de nouvelles fenêtres. Dans toutes les salles où dortoirs, on remplace les plafonds aux poutres apparentes par de bons plafonds gypsés. Cette caserne reçoit aussi les installations du chauffage central, de la lumière électrique et de W.-C. modernes.

On vient de terminer, dans la cour de l'arsenal, le pavillon servant de buanderie et appelé à rendre de grands services. Comme chacun le sait, jusqu'à maintenant, le linge, les effets d'habillement et de toilette se lavaient dans des bassins situés dans cette même cour; et cette installation vieux jeu laissait bien à désirer.

Pour l'année prochaine, les travaux suivants seront effectués: Construction de nouvelles cuisines sur l'emplacement des anciennes écuries, et construction de la caserne des officiers. Ce dernier bâtiment sera situé immédiatement au sud de l'ancien château des seigneurs. Outre les chambres d'officiers, cette maison contiendra les bureaux de la place d'armes et plusieurs salles de théorie, à l'usage des officiers. Après ces transformations, les casernes de la 2^e division seront les mieux aménagées de la Suisse.

La fête de nuit.

La fête de nuit organisée par la Société nautique du chef-lieu a été favorisée d'un temps incomparable et avait attiré une foule qui peut être évaluée à plus de cinq mille personnes.

A 8 heures, le lac, devant le quai Osterwald, était couvert d'embarcations éclairées par des lanternes de toutes couleurs, où le rouge et le vert semblaient dominer. A 8 heures et demie, plus de 90 embarcations de toute taille se tenaient immobiles au milieu d'un brillant feu d'artifice. Et, dans le lointain, en avant du port, on apercevait une trentaine d'autres bateaux.

En une heure, on a pu compter des centaines de feux d'artifice variés, dont plusieurs extrêmement beaux, sans compter les pièces spéciales, soleils et autres, qui arrachaient des cris d'admiration à la foule cosmopolite qui circulait sur les quais. La fontaine lumineuse, avec ses couleurs, attirait aussi les spectateurs, qui ne se lassaient pas d'admirer ces gerbes d'eau qui se coloraient alternativement en rose, en vert, en jaune-orange, ou en nuances variées intermédiaires. A 9 heures et quart, la fête était terminée.

La Chaux-de-Fonds

Timbres pour la réponse.

Un de nos abonnés nous écrit: A plusieurs reprises déjà j'ai, pour rendre service à des malheureux sans-travail, répondu à des offres de places, (commissions-naires, hommes de peine, etc.) parues sous chiffres dans l'Impartial.

J'ai chaque fois joint le timbre pour une réponse qui, affirmative ou négative, ne m'est cependant jamais parvenue.

Et y a là un manque de savoir-vivre ou un abus qui mérite un blâme. Et comme la voie du journal est le meilleur moyen de porter ma protestation à la connaissance des intéressés anonymes, je vous saurais gré, de bien m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour l'y enregistrer.

Note de la rédaction. — Des plaintes semblables parviennent fréquemment aux administrations de journaux. Ceux qui en sont les auteurs n'ont toutefois pas complètement raison. Il est bien entendu, en matière commerciale, que lorsqu'une lettre contient un timbre pour la réponse, celle-ci doit être donnée. Pour ce qui concerne les offres de pla-

ces, de ventes, etc., sous chiffres, faites par la voie des journaux, si cette règle devait être observée, elle deviendrait par trop ennuyeuse. Pour une seule demande, il arrivait fréquemment qu'une cinquantaine de lettres et plus parviennent à l'annonceur. On voit d'ici le travail que comporterait l'obligation de répondre à toutes. Il est en conséquence inutile, dans les cas tels que celui signalé par notre correspondant, de joindre un timbre pour la réponse. La personne intéressée, n'hésitera pas à prendre à sa charge l'affranchissement d'une lettre si elle a intérêt à continuer les pourparlers.

Triste habitude.

Chaque fois que l'annonce d'un décès d'une personne de notre ville porte «décédé subitement», quelques mauvaises langues s'empres- sent de répandre dans le public toutes sortes d'histoires épouvantables, sur les causes de cette mort. Depuis un ou deux tristes événements qui se sont produits chez nous, il semble qu'on veuille s'acharner à trouver dans les choses les plus naturelles des faits plus ou moins louches. Passant de bouche en bouche, ces insinuations finissent par se transformer en actes monstrueux et atteignent malheureusement des familles dont la parfaite honorabilité de peut être mise en doute.

Encore ces derniers jours, des bruits diffamatoires circulaient au sujet du décès d'une jeune femme de 26 ans. Pour couper court à ces racontars, la famille a dû se résoudre à demander l'autopsie du corps de la défunte. L'opération a démontré que la mort est indiscutablement due à une embolie; par conséquent, le mari a pris la bonne résolution de poursuivre les diffamateurs.

Jusqu'à présent, une jeune fille, travaillant dans une fabrique d'horlogerie, a été convaincue d'avoir colporté de faux bruits concernant le décès en question dans l'atelier où elle est occupée. Obligée à une rétractation par écrit, sa déclaration a été affichée dans les locaux de la fabrique. Avis aux amateurs!

Théâtre.

La pièce d'Alexandre Dumas fils, donnée hier soir par la tournée Baret, malgré qu'elle date de 1864, n'a point paru vieillotte. Sans doute que toute l'intrigue de «L'Ami des femmes» eut pu être développée en 3 actes, au lieu des cinq qu'elle comporte. Néanmoins, écrite dans une langue alerte et pure, rehaussée d'un esprit tout moderne, et émaillée de jolis mots bien en place, toutes ces qualités en font un chef-d'œuvre.

Comme on s'y attendait, du reste, M. Le Bary, dans le rôle sympathique de de Ryons, l'«Ami des femmes», a tenu sous le charme, d'un bout à l'autre, une salle des mieux garnies. Le célèbre sociétaire de la Comédie française était en outre secondé par Mme Andrée Méry, une Jane de Simerose sincère et passionnée et entouré d'un ensemble de bons artistes, qui assuraient à la pièce de Dumas le meilleur succès. Les applaudissements souvent répétés témoignaient du plaisir qu'y goûtaient les spectateurs.

Rappelons encore une fois la représentation de mardi soir, par la tournée V. Ullmann et André Calmettes. «La Vierge folle» d'Henry Bataille, drame puissant de passion et de douleur, est un des plus purs chefs-d'œuvre du maître. Mais, nous le répétons, la jeunesse ne peut être admise à l'écouter.

La représentation de la tournée Door-Leblanc dont nous parlions dans un précédent numéro, est toujours fixée au jeudi 6 octobre.

Nous pouvons d'ores et déjà assurer le public amateur de ce genre de soirées, qu'il n'aura nullement à le regretter; d'après les comptes-rendus de la presse neuchâteloise, ce spectacle est absolument digne d'être vu. Décors et matériel sont d'une grande richesse et la troupe composée d'artistes de valeur.

Citer tous les numéros du programme serait trop long, nous y trouvons entr'autres Rossan, l'homme caméléon, protée moderne dont les transformations sont des plus originales; Salfana Hanoum, la voyante turque; St-Germain, dans ses ombres amusantes. Door-Leblanc nous a ramené du Céleste-Empire Li-Hung-Foo, dont le travail prodigieux dépasse toutes les conceptions humaines. Il y aura certainement foule jeudi et l'on fera bien de s'assurer de billets à l'avance.

A propos de kiosques à journaux.

Nous avons annoncé il y a quelque temps que le kiosque à journaux de la place de l'Hôtel de Ville était appelé à remplacer celui de la rue Léopold-Robert, près de l'ancienne poste. Un nouveau kiosque devait être installé sur la même rue à la place du tableau de renseignements, qui occupe le trottoir central, vis-à-vis de la Banque nationale. Nous apprenons aujourd'hui qu'une lettre de la Société d'embellissement de notre ville a été adressée au Conseil communal, protestant contre l'enlèvement sans autres de son tableau.

La réclamation en question nous paraît bien en place. En premier lieu, par l'installation d'un nouveau kiosque à la rue Léopold-Robert, il s'en trouvera trois à proximité l'un de l'autre. Secondement, le rond-point qu'occupe le tableau de renseignements sert de refuge aux piétons qui doivent traverser la rue à un endroit où la circulation des voitures, automobiles, etc., est des plus intenses. Il résultera de cet état de choses des inconvénients que nos édilités feront bien d'examiner attentivement avant de procéder aux changements prévus.

Les cloches du temple de l'Abbeille.

Attendues depuis longtemps, les cloches du temple de l'Abbeille sont arrivées vendredi soir de la fonderie d'Aarau. Elles sont au nombre de quatre et les travaux de déchargement ont commencé samedi matin sous la direction de MM. Bourquin et Nuding, entrepreneurs. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, les travaux d'installation seront terminés samedi prochain, mais les cloches ne sonneront pour la première fois qu'à l'occasion des fêtes de la Réformation.

Les poids total des cloches dépasse 4000 kilos et la plus grande seule en pèse 1500. Comme on le voit, ce n'est pas une petite affaire que de transporter cette masse de bronze au haut du clocher du Temple.

Communiqués

La rédaction décline toute responsabilité.

FOOTBALL. — Voici les résultats obtenus hier par le Football-Club Chaux-de-Fonds: La première équipe, après un jeu superbe, triomphe des Bâlois par 4 goals à 2; la seconde, à Soleure, fait match nul, 4 à 4; la troisième gagne Floria II de 8 buts à 3; la quatrième bat Floria III par 2 goals à 0; la cinquième est battue par Union F.-C. II par 4 à 2.

ART SOCIAL. — Le très beau programme musical et la valeur des artistes qui l'exécuteront ne manqueront pas d'attirer des foules aux veillées de mercredi et jeudi. Les billets seront distribués gratuitement mardi, à 1 heure et dès 5 h. 30 à la Croix-Bleue, mais il est rappelé qu'il n'en sera pas délivré pour les enfants.

CHOMAGE. — Les propriétaires, gérants d'immeubles et teneurs de livres de maisons, qui auraient reçu de leurs locataires des questionnaires sur le chômage sont instamment priés de les retourner de suite à la Chambre cantonale du commerce, rue de la Serre 56.

COURS COMMERCIAUX. — Il est rappelé que c'est ce soir, à 8 heures et quart, qu'a lieu, à Beau-Site, l'ouverture des cours; on peut encore s'inscrire. Consulter l'annonce de ce numéro.

CINEMA EXCELSIOR. — Nous rappelons les vues magnifiques de cette semaine et le concert donné par le jeune et célèbre violoniste hongrois Kun Arpad.

Dépêches du 3 Octobre

de l'Agence télégraphique suisse
Prévision du temps pour demain
Nuageux probable, température normale.

Tués à coups de couteau

LE LOCLE. — Des passants ont trouvé ce matin près de la guérite du passage à niveau au Col France, le cadavre d'un jeune homme du Locle, le nommé Paul Jeanneret, apprenti typographe, âgé de 18 ans. La gendarmerie de Morteau avisée, s'est immédiatement transportée sur les lieux et après avoir procédé à une enquête, a établi que le malheureux avait été frappé à coups de couteau au cours d'une rixe qui avait éclaté hier soir. Deux arrestations ont été opérées. Le parquet de Pontarlier est sur les lieux.

La grève aux Longines

SAINT-IMIER. — On sait qu'un conflit avait surgi il y a quelque temps entre les ouvriers et la direction de la fabrique des Longines, à St-Imier.

La direction ne voulait admettre le principe de l'obligation du syndicat pour ses ouvriers, principe qui une fois admis l'obligeait à faire une certaine pression sur les ouvriers non syndiqués. La quinzaine donnée par tous les ouvriers expirait samedi, mais la direction, par une circulaire adressée à son personnel, l'avertissait que les ouvriers qui seraient disposés à rentrer pouvaient s'adresser à leurs chefs d'atelier, mais que tous ceux qui ne l'auraient pas fait ne seraient plus occupés dès samedi.

La grève a donc été déclarée dès ce matin. Environ 450 ouvriers des syndicats horlogers, soit de toutes les parties de la fabrication de la montre, sauf les boîtiers, ne se sont pas présentés à la fabrique. Une centaine par contre ont retiré leur démission et ont continué le travail avec les boîtiers, qui forment un syndicat à part, ne sont pas compris dans le mouvement.

Les ouvriers ont tenu une assemblée aujourd'hui. Du côté patronal, on assure que ce mouvement était prévu et qu'il aura en suite auprès des autres fabriques de la région horlogère.

Un gamin imprudent

VILLENEUVE. — Dimanche matin, pendant le culte militaire à Noville, un garçon de 14 ans s'était emparé dans une grange de quelques cartouches sur lesquelles il se mit à frapper avec un marteau. Une explosion se produisit et l'imprudent fut blessé si grièvement qu'on dut le transporter à l'hôpital. Il a deux doigts enlevés et un poumon atteint par un éclat de métal.

Les manifestations en Espagne

VALENCE. — Au cours de manifestations catholiques, une quantité de personnes ont reçu des coups de cannes. Des coups de revolver ont été tirés. La police a dû intervenir. Plusieurs arrestations ont été opérées, dont quatre ont été maintenues.

MADRID. — Au cours des manifestations catholiques à Séville et à Santander, de graves incidents se sont produits. Aux cris des catholiques de «Vive la religion» leurs adversaires répondaient «Vive la liberté! Vive la république!» Des coups de bâtons et de pierres ont été échangés. La police a rétabli l'ordre.

Dans les airs

LONDRES. — Une jeune actrice française, ayant fait une ascension en ballon, a été victime d'un accident dans lequel elle a échappé par miracle à la mort. Elle était montée en compagnie de quatre aéronautes. Le ballon s'éleva rapidement à une hauteur de 2000 pieds, où il fut pris par un vent extrêmement violent. Le pilote ouvrit alors la soupape, mais celle-ci ne se referma pas et le gaz s'échappa très rapidement, ce qui fit descendre le ballon comme un bolide. Les aéronautes avaient heureusement pris la précaution de monter dans les cordages, ce qui les sauva. Tous sont cependant sérieusement blessés.

Nouvelles diverses

ST-IMIER. — Hier après-midi a eu lieu au Mont-Soleil, l'assemblée générale de la Société de développement du Jura. Elle a décidé, entr'autres, de mettre à l'étude la question de la création d'un parc national jurassien.

SOLEURE. — Le maître peintre et plâtrier Guillaume Ravicini, marié et père de 4 enfants, a fait, hier soir, près de la porte des Franciscains, une chute en motocyclette et s'est blessé si grièvement à la tête qu'il a succombé.

MONTREUX. — Un tailleur de Montreux, M. Greiner, faisant hier l'ascension de la Cape-aux-Moines, au-dessus des Ormonts, a fait une chute et s'est fracturé le crâne.

Pourquoi les marins

sont-ils si robustes ?

Vous avez admiré la robuste santé des marins et des pêcheurs. Ils vivent sur la mer, au milieu des vents et des flots, et vous les voyez toujours la poitrine nue; malgré cela, nul n'est moins sujet qu'eux aux rhumes, bronchites et catarrhes. Il est rare de les voir tousser. Point de poitrinaires ni de phisiques parmi eux.

Pourquoi cela? La raison en est connue depuis la plus haute antiquité. De tout temps, les médecins ont attribué ce fait à ce que les marins respirent constamment les émanations du goudron dont sont enduits les navires.

Or, chacun sait combien le goudron est bon pour les bronches et pour la poitrine.

Le moindre rhume, si on le néglige, peut dégénérer en bronchite, et rien n'est plus difficile que de se débarrasser d'une vieille bronchite, d'un mauvais catarrhe. Aussi ne saurait-on trop recommander aux malades d'enrayer leur mal dès le début; et le moyen le plus sûr, le plus simple et le plus économique est de boire de l'eau de goudron, à ses repas. Mais



JEUNE MARIN

celle que l'on prépare soi-même est bien peu efficace, car le goudron naturel n'est pas soluble dans l'eau.

Aujourd'hui, grâce à un pharmacien distingué de Paris, M. Guyot, qui a réussi à rendre le goudron soluble, on trouve dans toutes les pharmacies, sous le nom de Goudron-Guyot, une liqueur très concentrée de goudron, qui permet de préparer instantanément une eau de goudron très limpide et très efficace.

L'usage du Goudron-Guyot pris à tous les repas à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit pour guérir, en peu de temps, le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phthisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, méfiez-vous, c'est par intérêt. Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés, et «fortior» de l'asthme et de la phthisie de bien demander dans les pharmacies le véritable Goudron-Guyot. Il est obtenu avec du goudron «d'un pin maritime spécial», croissant en Norvège, et préparé suivant les instructions de Guyot lui-même, l'inventeur du Goudron soluble; ce qui explique qu'il est infiniment plus efficace que tous les autres produits analogues. Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette; celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs: violet, vert, rouge, et en biais, ainsi que l'adresse: «Maison Frère, 19, rue Jacob, Paris».

Prix du Goudron-Guyot: 2 fr. le flacon. Le traitement revient à «10 centimes par jour» — et guérit.

Dépôt: Maison Frère, 19, rue Jacob, Paris, et dans toutes les pharmacies.

M. Vinci, agent général, Genève.

Cinéma-Concert, Excelsior

Ce soir et demain pour la première fois en Suisse, le plus jeune et plus célèbre violoniste connu 18328

Kun Arpad (Hongrois)

jouera pendant les entr'actes, les œuvres des plus grands maîtres connus.

Programme incomparable

2 Grandes Représentations de Gala 2

à 7^h, h. et 9 heures.

Augmentation de 20 cts. par place sur le prix habituel.

A louer

à des gens solvables et de toute moralité, pour le 30 avril 1911 ou avant, dans l'immeuble, rue du Commerce 117, qui se trouve à la tête du Pont de la Roche, qui communique de la rue Léopold-Robert à la rue du Commerce. 2 logements de 2 grandes pièces, avec balcon et grande alcôve, lessiverie et séchoir au galetas, 2 logements de 4 pièces, 2 balcons, chambre de bains, chauffage central, installation moderne, plus 1 ou 2 magasins, placés pour magasin de coopérative, consommation, épicerie, boulangerie ou café de tempérance. — S'adresser rue de la Cure 6, chez M. Heiniger, entrepreneur. 18243

Graveurs et Guillocheurs

A vendre atelier de décoration de boîtes or, Prix fr. 1200. — S'adresser sous chiffres B. B. 18292, au bureau de l'IMPARTIAL. 18292

Pommes de terre

A vendre, pour encaver, de belles pommes de terre saines et sèches, Magnum, à 2 fr. la mesure, Impérator et Couronnes impériales, à fr. 1.90 la mesure, rendu à domicile. — Pour les commandes, s'adresser rue de la Ronde 31, ou les jours de marché, Place Neuve, devant le magasin Betschen. 18224 Se recommande, Mme Ritter.

L^s LERCH, Ferblantier

Rue Numa-Droz 27
Vis-à-vis du Collège Primaire. - Téléph. 362

Entreprise de travaux de ferblanterie pour bâtiments.

Installations d'eau, conduites pour W.C., Chambres de bains, lessiverie, etc.

Spécialité de Caisses d'emballage pour horlogerie. — Caisses à balayures. — Chapeaux de cheminées de plusieurs systèmes.

Réparations en tous genres.

Travail consciencieux. — Prix modérés. 14545 Se recommande.

A vendre ou à louer, pour tout de suite ou époque à convenir, à La Rencorne, une

petite maison

bien située, comprenant 6 chambres, cuisine, lessiverie, une petite écurie, une remise et dépendances. Grand jardin potager. S'adresser à M. A. Guyot, gérant, rue de la Paix 43. H 10859 C

LOGAUX pour SOCIÉTÉS

Albert Heyraud, tenancier du

Café du Commerce

rue Léopold-Robert 32-A. Téléphone 592, offre des locaux pour grandes et petites Sociétés. 18247

A louer

dans le quartier de l'Est, tout de suite ou pour époque à convenir, un splendide appartement moderne, 4 chambres, cuisine, chambre à bains, cabinet de toilette dépendances; grande terrasse, véranda, jardin d'agrément.

S'adresser pour tous renseignements au Dr A. Bolle, avocat et notaire, rue Fritz Courvoisier 5. 10570

Couturière se recommande pour retouches, raccommodages, soit en lingerie ou autre travail de confection. — S'adresser rue de la Balance 12, au 3^e étage à droite.

Attention! On cherche à placer de suite trois enfants, deux de 3 ans et un de 10 ans, chez personnes de toute moralité. — Ecrire sous chiffres A. E. 18181, au bureau de l'IMPARTIAL. 18181

LOGEAGES. On offre des logements d'échappements cylindriques petites pièces. 18195 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Prêts. On offre à prêter quelques mille francs contre hypothèque. — Par mandat: Chs. Ed. Ohnstein, avocat et notaire, rue de la Serre 47. 16551

Leçons. Demoiselle, ayant brevet d'institutrice, se recommande pour leçons particulières et préparations. — S'adresser par écrit, sous chiffres P. V. 17520, au bureau de l'IMPARTIAL. 17520

Occasion !! PIANO

Magnifique piano, 4 mois d'usage, cédé à prix exceptionnel; fort escompte au comptant. — S'adresser sous chiffres A. B. 17642, au bureau de l'IMPARTIAL. 17642

Etude Ch.-E. Gallandre, not. 18. rue de la Serre 18-

A LOUER

de suite ou pour époque à convenir: Progrès 89 b, pignon de 2 chambres et cuisine. 17251

P.-H. Matthey 7 et 9, deux pignons de 2 chambres et cuisine chacun. — Un bel APPARTEMENT de 3 chambres, corridor éclairé, cuisine, remis à neuf. Jardin, cour et lessiverie. Belle situation au soleil. 17522

Promenade 13, pignon de 3 chambres et cuisine. 17523

Pour le 31 Octobre 1910:

Ronde 18, local pour entrepôt; eau installée. 17524

Epargne 16, premier étage de 3 chambres, corridor et cuisine. Jardin, cour et lessiverie. 17525

Numa Droz 12 a, au 1^{er} étage, deux logements de 3 et 2 pièces, cuisine et dépendances. — Prix, 458 et 360 fr. 17526

Paris. Commerce d'Horlogerie en gros est à remettre de suite, pour cause de maladie. Excellente clientèle. Conditions avantageuses. — Faire offres Etude Ch.-E. Ohnstein, Avocat et Notaire, rue de la Serre 47. 17540

Demoiselle demande écritures ou petit travail de l'importation de la nature à faire à domicile. — Ecrire sous chiffres W. P. 17874, au bureau de l'IMPARTIAL.

Demoiselle sachant bien coudre et parlant le français et l'allemand, désire trouver emploi dans un magasin de confections pour la vente et faire les retouches. — Ecrire sous chiffres S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 17581

Sertisseuse de moyennes demande du travail à domicile, genre Roskopf ou autre. — S'adresser rue du Grenier 41F, au 1^{er} étage.

Journalière. Jeune femme se recommande pour faire des heures ou des journées. — Ecrire sous chiffres S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 17914

Jeune homme diplômé de l'Ecole de Commerce de la ville, ayant fait un stage de 2 ans en Allemagne, cherche place dans maison sérieuse. Références à disposition. — Adresser offres sous chiffres G. 18182 M. au bureau de l'IMPARTIAL. 18182

Servante. Une personne d'un certain âge demande place pour tout faire dans un ménage, de préférence sans enfants. — S'adresser par écrit, sous chiffres P. M. 18042, au bureau de l'IMPARTIAL. 18042

Jeune fille Suisse allemande, cherche place dans famille pour aider au ménage et où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. — Offres Case postale 1166.

Jeune fille de 18 ans, parlant allemand et français, ayant servi plusieurs années dans magasins d'épicerie, cherche place analogue; de préférence nourrie et logée. Prétentions modestes. dresser au bureau de l'IMPARTIAL. 18289

Employée de bureau Jeune fille, ayant bonne écriture, cherche emploi dans bureau de la ville. — Ecrire sous chiffres S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 17899

„LA BALOISE“

Compagnie d'assurance contre l'Incendie et le Vol

informe ses assurés, qu'ensuite de la démission honorable de M. Matile, **M. Henri Huguenin**, rue du Premier Mars 4, a été nommé agent pour La Chaux-de-Fonds. H-11579-C 18298

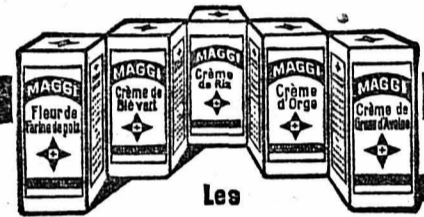
MODES NOUVEAUTÉS

B. SENAUD

PLACE NEUVE 12

Bonneterie. — Mercerie. — Ganterie.

18280 Se recommande.



Les Crème de riz, Fleur de farine de pois, Crème de gruau d'avoine, et autres

FARINEUX MAGGI

en paquets de ¼ et ½ Kg. sont tout aussi avantageux et renommés que l'Arôme, les Potages et les Bouillons

MAGGI
Marque „Croix Etoile“

En vente dans les épicereries et magasins de comestibles.

FABRIQUE DES PRODUITS ALIMENTAIRES MAGGI KEMPTAL.

Assujetti-remonteur. Un jeune homme de 19 ans, connaissant à fond la partie du repassage soigné, désire apprendre à remonter auprès d'un bon ouvrier. — S'adresser rue Léopold-Robert 132, au 1^{er} étage, de midi et demi à 1 ¼ heure. 18185

Servante. On demande pour le 15 octobre, dans un ménage de 3 personnes, une fille propre et connaissant les travaux du ménage. — S'adresser place Neuve 10, au 1^{er} étage, à droite. 18067

Servante sachant déjà cuisiner est demandée dans un ménage soigné. Bons gages. — S'adresser chez Mme Marx, rue Léopold-Robert 73. 18056

Guillocheur. Un bon guillocheur pour l'or, pouvant disposer de quelques heures par jour, est demandé de suite. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 18178

Acheveur d'échappement ancre après dorure pour pièces extraplates soignées, connaissant également le logeage est demandé de suite. Place stable. Inutile de se présenter sans connaissance approfondie de la partie. — Adresser les offres avec références, sous chiffres G. K., au bureau de l'IMPARTIAL. 18169

Mécanicien. Un bon ouvrier menuisier est demandé. — S'adresser à M. Chr. Scherler, rue du Rocher 20. 18150

Décalqueur. On sortirait décalques et creusures. — S'adresser à M. Auguste Chochoard, rue Léopold-Robert 88-A. 18123

Jeune fille honnête trouverait place de suite comme aide au ménage. — S'adresser rue du Parc 6, au 1^{er} étage. 18193

Servante. Famille de 3 grandes personnes demande une jeune fille honnête, sachant faire les travaux du ménage. — S'adresser rue de la Paix 31, au 2^e étage. 18179

Dessinateur mécanicien ou horloger trouverait place stable comme aide-technicien à la S. A. Vve Ch.-Léon Schmid et Cie. 18186

Jeune homme On demande un jeune homme pour une partie de l'horlogerie. Rétribution immédiate. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 18067

Servante. Pour un ménage de 2 personnes, on demande une bonne domestique sérieuse, expérimentée, ayant des références. — S'adresser Mont-Brillant 2, au 2^e étage.

Jeune fille est demandée pour garder des enfants entre les heures d'école. — S'adresser chez Mme Steiner, rue de la Loge 6, au 1^{er} étage, à gauche.

Jeune homme libéré des écoles, est demandé comme apprenti émailleur sur fonds. — S'adresser à l'Atelier d'émaillage, rue du Progrès 95, au 1^{er} étage.

Dorages On demande pour entrer de suite un bon ouvrier adouceseur; place stable. — S'adresser à MM. Linder frères & Cie, au Locle.

Remonteurs. On demande de suite deux bons remonteurs pour pièces ancre 8 jours. — S'adresser rue du Parc 60, au 1^{er} étage.

Commissionnaire. On demande, pour dans la quinzième, comme commissionnaire, jeune fille libérée des écoles. — Ecrire sous chiffres S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 17904

Graveur On demande un bon graveur pour le millefeuilles et finir. Entrée de suite. — S'adresser rue des Terreaux 28.

Polisseuse On demande une bonne ouvrière polisseuse de cuvettes. — S'adresser rue du Parc 44, au 3^e étage.

Remonteur sérieux pour petites pièces cylindre est demandé. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 17741

Commissionnaire On demande une jeune fille pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adresser rue de la Serre 41, au 3^e étage.

Secrêts. On demande un ouvrier pour or, ou un assujetti. — S'adresser rue de la Paix 59.

Emboîteur. On sortirait des emboîtages petites pièces lépine et savonnettes, à bon ouvrier travaillant à domicile. — Ecrire sous chiffres S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 17948

Remontages On sortirait pour faire à domicile des remontages cylindre vue et bascule. Très pressant. — Adresser offres sous chiffres G. E. 1. 17944, au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande une brave fille sachant un peu cuisiner. Gages: 30 fr. — S'adresser rue Jaquet Droz 54.

Jeune fille. On demande une jeune fille libérée des écoles, pour une partie d'horlogerie; rétribution immédiate. — S'adresser Fabrique d'assortiments, rue Numa-Droz 122.

Ebauches. Une ouvrière au courant du posage des pieds est demandée. — S'adresser rue du Parc 127.

Acheveurs d'échappements. — Quelques bons acheveurs après dorure sont demandés par la Fabrique, rue du Parc 137.

Fillette d'une honnêteté parfaite, de 12 à 13 ans, est demandée pour aider au ménage entre les heures d'école. — S'adresser rue Daniel-JeanRichard 5, au 1^{er} étage.

Volontaire. Une bonne famille de Bâle cherche une jeune fille pour faire le ménage de 2 personnes; elle aurait l'occasion d'apprendre l'allemand. Bonne rétribution si la personne convient. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. -L17877

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, indépendante et au soleil, à un monsieur d'ordre et travaillant dehors. — S'adresser chez Mme Dupan, rue de la Balance 14.

Logements A louer, pour le 31 octobre ou époque à convenir, dans maison d'ordre et tranquille, en plein soleil, 2 magnifiques logements de 3 et 4 pièces, alcôves éclairées, balcons, cour, lessiverie et dépendances. — S'adresser rue du Crêt 24, au rez-de-chaussée, à droite.

A louer pour date à convenir, un bel appartement de 3 pièces, dans lequel on autorise la pose d'un petit moteur. — S'adresser à M. Pécaut-Michaud, au bureau, rue Numa Droz 135. 16714

Logement. A louer pour fin octobre un beau logement moderne de 3 pièces avec balcon, bien situé au soleil, avec cour, lessiverie, etc. — S'adresser rue de l'Est 14, au 1^{er} étage à droite. 17895

Petit logement de 1 chambre, cuisine, au soleil et 1^{er} étage, est à louer pour le 31 octobre. — S'adresser rue du Pont 4, au 3^e étage. 17889

Appartement. A louer, pour le 30 avril 1911, dans une maison d'ordre, un appartement moderne de 4 pièces à deux fenêtres, corridor éclairé, cour et lessiverie. — S'adresser, de 2 à 4 heures de l'après-midi, rue Numa Droz 76, au rez-de-chaussée. 18257

Chambre. A louer à un monsieur chambre meublée. — S'adresser rue du Temple-Allemand 71, au 2^e étage, à droite. 18218

Logement. A louer pour le 31 octobre 1910, un logement de 4 pièces, cuisine et dépendances, lessiverie, concierge, chauffage central, situé à proximité de la Gare et de la nouvelle Poste. — S'adresser rue Jacob Brandt 6, au 3^e étage, à gauche. 11471

Beau logement à remettre pour le 30 avril 1911, de 4 ou 5 pièces, plus chambre à bains, avec gaz, électricité, chauffage central, lessiverie, séchoir et grande terrasse pour étendre le linge. Vue étendue sur toute la ville. — S'adresser chez M. Lucien Droz, rue Jacob-Brandt 1. 17290

A louer comme logement ou bureaux-comptoir, le deuxième étage, rue Léopold Robert 64. Peut aussi se diviser en deux appartements de 5 et 3 pièces. — S'adresser même maison, au 3^e étage, à droite. 16307

A louer pour avril 1911 bel appartement moderne de cinq chambres, plus chambre à bains et chambre de bonne. Chauffage central à l'étage, rue du Nord 75, au 2^e étage. — S'adresser au Comptoir, rez-de-chaussée, de 2 h. à 4 heures. H-3901-C 17961

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue Numa-Droz 111, au 1^{er} étage, à gauche. 18316

Chambre. Jolie chambre meublée à louer à monsieur d'ordre; balcon et chauffage central. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 17439

Pour fin octobre, à louer un rez-de-chaussée de trois pièces, cuisine et dépendances, situé rue des Terreaux. — S'adresser à Mme M. Chonard, rue du Doube 37. 17908

Enchères publiques

Mercredi 5 Octobre 1910, dès 1 1/2 h. du soir, il sera vendu aux enchères publiques, à la Halle :

15 régulateurs, pendules rondes, revoites à musique, glaces, tableaux, encadrements, 2 auto-cuiseurs, montres égrenées, bijouterie, telle que chaînes et sautoirs en doublé, tre qualité et argent, médailles, services, étuis, etc., etc. La vente se fera au comptant.

Le Greffier de Paix :
G. HENRIOUD.

18160

Enchères publiques

Par suite de cessation de Commerce, il sera vendu aux enchères publiques, à la HALLE, Mercredi 5 Octobre 1910, de 10 heures du matin à midi :

Un pupitre de bureau, un fauteuil de bureau, 1 grande lanterne double, une balance Grabhorn, 2 machines à arrêter, un jeu de fraises « Ingold », compas aux engrenages, emboutissoirs, laiton, acier, caisses et une quantité d'autres outils de Comptoir et fournitures d'horlogerie; le tout en très bon état.

Le Greffier de Paix :
G. HENRIOUD.

18161

Crevasses

Engelures



ouvertes et non ouvertes,

brûlures légères, écorchures, sont rapidement guéries par le

Baume siccatif „ERMON“
Boîte à 50 cent.

Pharmacie MONNIER

Passage du Centre, 4. 17727

ATTENTION!!

A partir de samedi, rue du Grenier No 34, les ménagères trouveront toujours un grand choix de FRUITS et Légumes frais aux mêmes prix que sur la Place du Marché.

Se recommander, BALESTRA.

Magasin L. Rothen-Perret

RUE NUMA-DROZ 139

Alliances or 18 k., sans soudure, larges et étroites. — Cadeau aux fiancés! 18878

Montres égrenées

Montres garanties

Tous genres Prix réduits

BEAU CHOIX

Régulateurs soignés

F.-Arnold DROZ

Jaquet-Droz 39

Chaux-de-Fonds.

Polisseurs

De bons polisseurs pour boîtes métal trouveraient de l'occupation suivie et bien payée. — S'adresser chez M. A. Schlup, doreur, à la Steingrube, Soleure.

Employé

ou Employée

est demandé pour tout de suite dans un bureau d'affaires. Place stable. Inutile de se présenter sans d'excellentes références, H-10844-C 17988

Ecrire sous chiffres C. 10344 C. à Haasensteln & Vogler.

Tapissier

se recommande pour le montage de matelas et paillasses à ressorts, ainsi que tout ce qui concerne sa profession. 18111

A la même adresse, à vendre collection du « Conte populaire » de 4 années; bas prix. — S'adresser à M. Atfred Quillet, rue du Nord 159.

Régleuse

On sortirait des réglages plats pour petites pièces, à régleuse très capable. Ouvrage suivi, Pressant. 18112

S'adr. au bureau de L'IMPARTIAL.

Polissages

Pour la direction d'un atelier de polissages et finissages de boîtes argent et métal, on demande une ouvrière connaissant la partie à fond, capable et énergique. — Adresser offres, références et exigences sous chiffres A. S. 18287, au bureau de L'Impartial. 18287

Régleur ou Régleuse

Breguet

expérimenté dans les réglages soignés trouverait place stable dans une bonne maison de Bienne. 18223-L

S'adresser au bureau de L'Impartial.

AU PROGRÈS

Vendredi 7 Octobre

1 JOUR SEULEMENT

10% Escompte 10%

sur tous les prix des
ARTICLES DE BLANC

Trousseaux, Lingerie confectionnée

Commune du Peuchapatte

A LOUER

La Commune du Peuchapatte offre à louer, pour St-Georges 1911, la propriété dite « La Daxelhofer »; le bail comprendra la garde de 12 pièces de gros bétail, estivage et hivernage. En plus, le fermier sera chargé de surveiller le bétail durant l'estivage sur les pâturages de la dite ferme.

Pour prendre connaissance des conditions, s'adresser à la Mairie, jusqu'au 20 Octobre inclusivement. 17936 H-260-S

L'Administration communale.

Pour Maigrir

sans nuire à la santé, prenez les merveilleuses

15186

Pilules Mexicaines

3 fr. 25 la boîte; 9 fr. les 3 boîtes; 17 fr. les 6 boîtes (Cure complète). — Produit entièrement végétal, d'un effet prompt et certain. — Traitement facile et inoffensif. — Envoi contre remboursement et franco de port par le

Laboratoire Victoria, Genève-Jonction Case 13704

ATTENTION ATTENTION

Pour l'éclairage de vos lampes, n'employez que les

Manchons „Soie Incassable H. Plaissetty“

pour tous genres de becs

Charles Bähler

Rue Daniel-JeanRichard 19

SEUL CONCESSIONNAIRE

SEUL CONCESSIONNAIRE

On est prié d'apporter la Couronne et le Tube pour les Manchons droits pris en magasin.

Choix immense en Lustrerie à gaz

POTAGERS TUYAUX MÉTALLIQUES RÉCHAUDS
Réparations — Téléphone 949 — Prix modérés 16346



Bonne Chaussure

G. TUSCHER

21a Rue Léopold-Robert 21a

Ruelle de l'Hôtel de Paris

L'assortiment pour la Saison d'Hiver est au complet.

Souliers de Sport — Soulier double veau imperméable.

Chaussures sur mesure.

Réparations soignées

Crédits

contre garanties hypothécaires, nantissement de titres, polices d'assurance, cautionnements, H-660-J

Conditions favorables

BANQUE POPULAIRE SUISSE

ST-IMIER

Pension Mme Dubois

plète depuis 2 francs par jour. Diners à 1 fr. Cuisine soignée. 12775

Léopold-Robert 51-a, près de la gare, de la nouvelle poste et des fabriques. — Service depuis 11 heures pour employés de la gare et de la poste. Pension complète depuis 2 francs par jour. Diners à 1 fr. Service à l'emporté sur commande. Se recommander. 12775

D^r H. MONNIER
6 Place Neuve 6 17715
de retour
Spécialité: Gorge, nez, oreilles

D^r C. BOREL
de retour
a transféré son domicile
Rue de la Paix 23
Consultations de 1-3 h.
CLINIQUE
de Chirurgie et d'Accouchements
Rayons X
H-11586-C TÉLÉPHONE N° 76 17920

Brasserie du Globe
45, rue de la Serre 45. 13495-54
CE SOIR LUNDI, à 8 1/2 heures,
Grand Concert
donné par

René Verdhly
CHANSONNIER
M. Genoux, excellent Comique.
M. Lydia, Chanteuse.
ENTRÉE LIBRE
Se recommande, Edmond ROBERT

Hôtel de la Gare
Tous les LUNDIS soir
dès 7 1/2 heures 17032

TRIPES
Se recommande, A. BINGGEL.

Brasserie de la Serre
au 1er étage
Tous les LUNDIS soir,
dès 7 1/2 heures 7295

TRIPES
à la mode de Caen
Se recommande, Vve G. Laubscher.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE
PIERRE TISSOT
3, rue du Grenier 3.

Pendant la Saison d'hiver,
Tous les LUNDIS soir et MARDIS matin
BOUDIN première qualité

Boucherie A. GLOHR
Tous les LUNDIS et MARDIS,

Boudin
extra 18286
Boulangerie

située au centre de la ville, est demandée
à louer pour avril 1911, ou quel est le
propriétaire disposé d'en établir une. —
Offres sont à adresser, Boulangerie Hirs-
chy & Cie, rue de l'Hôtel-de-Ville 8.

Grande Salle de la Croix-Bleue
Mardi 4 octobre, dès 8 1/2 h. du soir,
Portes 7 1/2, heure Portes 7 1/2, heure
Soirée Littéraire et Musicale
donnée par
La Musique de la „Croix-Bleue“
Avec le précieux concours de quelques amis
Entrée 50 cts.
Billets en vente chez le Concierge. O-10854-B 18167

Union Chrétienne, Beau-Site
COURS
commerciaux pour jeunes gens
et jeunes filles
Octobre 1910 à fin Mars 1911. — Chaque cours: 20 leçons, 2 degrés.
A 8 h. Cours d'Allemand (lundi et mercredi), Anglais (vendredi), Compta-
bilité (lundi), Correspondance commerciale (lundi) Sténographie (mardi)
Français pour Allemands (mardi), Droit commercial (mercredi).
Coût: (Fr. 5. — par cours pour les membres des Unions aînée et cadette
(Fr. 6. — par cours pour les non-sociétaires. H-5291-C
payables lors de l'inscription
OUVERTURE DES COURS: Lundi 3 octobre, à 8 1/2 h. du soir, à Beau-Site
Les inscriptions sont reçues au **Magasin de l'Ancre** et à **Beau-Site**.

A louer à partir du 1er janvier 1911, le 18301-L

Café-Restaurant de la Poste
Saignelégier
3 grandes salles de débit. Situation exceptionnelle au centre du village.
Pas de reprise. — S'adresser au propriétaire, M. Boillat-Queloz, négociant.

Se recommande, A. BINGGEL.

Cours de danse et de maintien
de M. C.-E. Leuthold Fils
Les cours commenceront le **Lundi 10 octobre**, pour les Messieurs, et le **Jeu-
di 13** pour les Demoiselles, à 8 heures du soir, dans la
Grande Salle de la Gare de l'Est
Les inscriptions sont reçues au magasin de Mme Berlincourt, rue de l'Hôpital, et
chez M. Leuthold, rue du Crêt 14. 17651

BRASSERIE DU NORD
Dès aujourd'hui et jours suivants
CHOUCROUTE
H-8006-C avec viande de porc assortie 18263

TH. COUSIN
Rue de la Serre 18 **Chaux-de-Fonds** Rue de la Serre 18
Spécialiste pour la pose des dents
Installation électrique. — Procédés modernes. — Prix mo-
dérés. 17734 Téléphone

GRAND ATELIER
pour 20 ouvriers est à louer pour tout de suite ou époque à conve-
nir, situé rue du Parc 107. — S'adresser à M. Léon Boillot, ar-
chitecte, rue de la Serre 104. H-11638-C 18297

Casino-Théâtre de Chaux-de-Fonds
Portes: 8 h. Rideau: 8 1/2 h.
Mardi 4 Octobre 1910
Une seule
Représentation extraordinaire
des Artistes du
Théâtre du Gymnase de Paris
L'immense Succès!
LA VIERGE FOLLE
Pièce en 4 actes, de M. Henry Bataille.
Vu l'importance de cet ouvrage, il sera représenté seul.
Le spectacle commencera à
8 1/2 heures précises. 18329
Billets à l'avance chez M. E. VEUVE,
magasin de cigares et tabacs, au Casino.
Pour plus de détails, voir les affiches
et programmes.

Société
de
Consommation
La Chaux-de-Fonds
Ces prochains jours, arrivés des pre-
miers wagons de 18249
Pommes de terre
vaudoises
1re qualité.
Se faire inscrire sans retard.
Magasin d'Épicerie
10, JAQUET-DROZ JAQUET-DROZ 10
Marchandises de 1er choix.
LIQUEURS et VINS à l'emporter. —
Quelques cents litres ABSINTHE à li-
quider. — Tabacs. — Cigares.
Se recommande,
18325 **Vve Louise BURNIER.**

La Suisse romande est
notre champ d'activité,
nous contentons tous nos
clients, nous pouvons donc
aussi vous satisfaire.
FAITES UN ESSAI
La Mode actuelle inté-
resse chaque dame, l'en-
trée de nos magasins est
libre. 18153
VENEZ NOUS RENDRE VISITE
MAGASINS DE L'ANCRE
A. KOCHER & FILS, LA CHAUX-DE-FONDS
VÊTEMENTS
POUR DAMES ET FILLETES



Grande Exposition de Chapeaux
Chapeaux garnis - Modèles de Paris - Fournitures pour Modistes
Au Grand Bazar du Panier Fleuri
Voir les Etalages — Seule maison de la ville offrant un choix si grand — Voir les Etalages 18154